Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Etude prealable geotechnique G1

Par dededu06

Bonsoir,
Pour les pieces demandés pour la vente d une maison avec terrain,il y a l etude geotechnique prealable G1 qui figure.
Alors que la Loi Elan s adresse aux vendeurs de terrains non bati constructible et uniquement les terrains pour de l habitation.Je suis dans une zone Z qui ne permet pas la construction de maison.C est une zone industrielle.Mon notaire veut m imposer cette etude qui pour moi ne concerne pas ma situation.Je ne sais comment faire entendre mon refus d accepter cette demande .Merci pour votre analyse et aide.
Salutations
Denis

Par yapasdequoi

Bonjour
S'il y a une maison, c'est bien de l'habitation, non ?
ou alors elle doit être démolie ?

Par dededu06

oui c est bien ça

Par yapasdequoi

La maison doit être démolie ?
Dans ce cas inutile de parler de l'audit énergétique...

Par dededu06

C EST DU BON SENS.
merci pour vos reponses